

**CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

Extrait de procès-verbal de la séance  
du 2 novembre 2021

Présidence de M. Jean-Pierre Morisetti

Conseillers-ères présents-es : 88

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité N° 27/11.21 – Arrêté d'imposition 2022
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'amender l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 présenté en annexe du préavis sous le point 4 « Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées » en affectant 1 % à la Stratégie énergétique 2035 de la commune de Morges ;
2. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 ainsi amendé ;
3. les ratifications légales étant réservées.

Ainsi délibéré le 2 novembre 2021

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Jean-Pierre Morisetti

Tatyana Laffely Jaquet